

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire
5 octobre 2021**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue ce **5^e jour du mois d'octobre 2021, à 19 h 30**, à laquelle sont présents les Conseillers suivants: mesdames Myriam Cabana, Carole-Sue Ash et Andrée-Anne Bock, ainsi que messieurs Jean-Paul Rouleau et Daniel Bock, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier;

Absence non motivée : Tommy Desjardins;

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée;

Monsieur le Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption des dépenses**
- 5. Adoption du Procès-verbal du 7 septembre 2021**
- 6. Mot du Maire et des Conseillers**
- 7. Affaires nouvelles et commencées**

7.1 Conseil

7.1.1 Programmation de travaux numéro 1 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

7.1.2 Appui à la Municipalité de Lac-des-Plages – Patrouille nautique;

7.1.3 Appui au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation;

7.1.4 Modification des heures de l'inspecteur en environnement et en urbanisme;

7.1.5 Embauche de Mario Charron, à titre de journalier aux travaux publics;

7.1.6 Adjudication du contrat d'ingénierie – Plans et Devis - Glissement de terrain Rang Sainte-Augustine – QDI;

7.1.7 Annulation des frais de retard – Bibliothèque;

7.1.8 Mandat pour l'étude de conformité de l'usine d'eau potable – Phase 1 – Caractérisation de l'eau brute – Équipe Laurence;

8. Législation

8.1 Dépôt de documents

8.1.1 Dépôt des états comparatifs – Article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

9. Gestion et administration

- 9.1 Déneigement du chemin Séguin du Domaine Côté;
- 9.2 Entérinement de l'achat de sable abrasif – Sables Fournel et Fils
- 9.3 Entérinement de l'achat de sel de rue – Sel du nord;
- 9.4 Mandat pour réaliser les prélèvements d'échantillons d'eau – Pesticides – Écophylle;
- 9.5 Demande d'aide financière – Club Quad Petite-Nation;
- 9.6 Décès de feu dame Lucille Patrice-Pilon, mère de Gaétane Pilon – Don au Monarque;

10. Varia

11. Deuxième période de questions

12. Levée de l'assemblée

O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

Le maire demande aux élus s'il est exempté de la lecture de l'ordre du jour puisqu'ils l'ont tous reçu le 1^{er} octobre dernier et ces derniers acceptent.

1. Ouverture de l'assemblée

2021-10-05#01

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'Ordre du jour

2021-10-05#02

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté et modifié en y ajoutant le point 6.1 concernant l'approbation de 1 000 \$ d'achats de livres à la Librairie Rose-Marie, pour la bibliothèque;

Adoptée à l'unanimité.

3. Première période de questions

Il y a eu quelques questions du public.

4. Adoption des dépenses

2021-10-05#03

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que les prélèvements automatiques totalisant, **181 453,41 \$** et que les chèques numéros **10 998 à 11 022** totalisant la somme de **154 733,85\$,** du mois de **septembre 2021,** soient approuvés;

Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du Procès-verbal du 7 septembre 2021

2021-10-05#04

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 2021 soit accepté et adopté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

6. Propos du Maire et des Conseillers

6.1 Autorisation d'achat de livres à la Librairie Rose-Marie – Bibliothèque – Budget 2022

2021-10-05#05

Myriam Cabana propose qu'une somme de 1 000 \$ soit remise à la Librairie Rose-Marie, et ce, pour l'achat de livres pour notre bibliothèque;

Appuyé par Carole-Sue Ash;

ET RÉSOLU que le Conseil accepte qu'une somme de 1 000 \$ soit versée à la Librairie Rose-Marie, et ce, pour l'achat de livres pour notre bibliothèque en 2022;

ET QUE le Conseil ne participera pas à la cotisation spéciale 2022;

Adoptée à l'unanimité.

7. Affaires nouvelles et commencées

7.1 Conseil

7.1.1 Programmation de travaux numéro 1 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

2021-10-05#06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la Programmation des travaux numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du Programme;
- La Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la Programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la Programmation des travaux numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;
- Et que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le suivi et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.2 Appui à la Municipalité de Lac-des-Plages dans sa demande à la Sûreté du Québec (SQ) – Présence de patrouille nautique et de surveillance

2021-10-05#07

CONSIDÉRANT	la demande d'appui de la Municipalité de Lac-des-Plages, aux termes de sa résolution numéro 2021-08-149, laquelle mentionnait ce qui suit :
CONSIDÉRANT	qu'il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec, causant ainsi un achalandage hors contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont le lac de la Carpe;
CONSIDÉRANT	que les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides;
CONSIDÉRANT	que certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations;
CONSIDÉRANT	que l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas démontré de réelles améliorations et/ou ont été vandalisées ou volées;
CONSIDÉRANT	que les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas démontré de réelles améliorations;
CONSIDÉRANT	que les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs berges qui sont détruites par les vagues des embarcations et par les bateaux et motomarines naviguant trop près des berges;
CONSIDÉRANT	que les propriétaires riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer des sports nautiques non motorisés parce que c'est devenu trop dangereux;
CONSIDÉRANT	que seules les équipes de la SQ peuvent intervenir pour faire respecter les lois en vigueur;
CONSIDÉRANT	que cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec;
CONSIDÉRANT	que les élus de la Municipalité de Lac-des-Plages ont demandé que la SQ effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de

sensibiliser les plaisanciers et d'appliquer les lois en vigueur, et ce, pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT qu'ils ont de plus demandé à la SQ qu'elle charge ses équipes terrestres de visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs;

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU d'appuyer la Municipalité de Lac-des-Plages dans sa demande auprès de la SQ, le tout tel que susdit;

ET de permettre à la Municipalité de Lac-des-Plages d'acheminer une copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de Papineau, à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais et Député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe et à la Vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et Députée de Louis-Hébert, madame Geneviève Guilbault, afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.3 Appui au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation

2021-10-05#08

CONSIDÉRANT que les lacs de la Petite-Nation constituent un réservoir d'eau de quantité et de qualité exceptionnelles à moins de 2 heures d'Ottawa, La Capitale du Canada et de Montréal, la plus grande région métropolitaine du Québec, ces deux villes regroupant une population de 5,385 millions ;

CONSIDÉRANT que ces lacs, situés dans la MRC de Papineau, sont strictement affectés à la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie ;

CONSIDÉRANT que tout au long de ce bassin se retrouve un vaste réseau de baux miniers (claims) et que du forage y est en cours ;

CONSIDÉRANT que dans un schéma d'aménagement révisé en 2018 la MRC n'a prévu aucune affectation pour l'industrie minière ;

CONSIDÉRANT que l'extraction du graphite, le minerai principalement recherché, se fait par l'opération de mines à ciel ouvert de grandes dimensions qui posent un risque réel pour l'environnement et la qualité de vie de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il y a conflit d'usage entre l'exploitation minière et les vocations déterminées pour notre territoire par la MRC ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accorde son appui au groupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation qui est très préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière, et demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC de Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.4 Modification des heures de l'Inspecteur en urbanisme et en environnement – Daniel Charette

2021-10-05#09

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en urbanisme et en environnement fait actuellement une journée par semaine au bureau et quelques heures chez lui;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu qu'il fasse une deuxième journée au bureau au lieu de faire ces heures chez lui, et ce, afin de faire du terrain;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil autorise Daniel Charette à faire une deuxième journée à Notre-Dame-de-la-Paix au lieu de la faire chez lui, mais elle doit servir uniquement à faire du terrain et des rapports de visites (avis aux propriétaires, mises en infraction, transmission de dossier au procureur de la Cour municipale, etc.);

ET QUE si nécessaire, afin de se mettre à jour, il puisse faire des heures de chez lui, mais pour ce faire, il doit avoir l'autorisation de la Directrice générale;

ET QU'il produise des rapports hebdomadaires à la Directrice générale;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.5 Embauche de Mario Charron, à titre de journalier aux travaux publics

2021-10-05#10

CONSIDÉRANT que depuis le départ de Mike Cloutier, il n'y avait plus de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux appels de candidatures;

CONSIDÉRANT que Mario Charron a postulé à nouveau pour le poste;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre du 30 septembre dernier avec Mario Charron, ce dernier a accepté les conditions qui lui ont été proposées et dont les élus ont reçues préalablement à la présente séance;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que le Conseil embauche Mario Charron, aux conditions énumérées au document susrélé, et que la période de probation sera d'une durée d'une année à compter du 6 octobre 2021;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.6 Adjudication du contrat d'ingénierie – Plans et Devis – Glissement de terrain Rang Sainte-Augustine

2021-10-05#11

CONSIDÉRANT le glissement de terrain du Rang Sainte-Augustine survenu le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT l'étude géotechnique produite par Englobe Corp. du 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis technique produit par les ingénieurs du ministère des Transports du Québec et adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Englobe Corp. au montant de 86 732 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de services de QDI au montant de 73 850,58 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil adjuge le contrat à l'entreprise QDI au montant de 73 850,58 \$ plus les taxes applicables et que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le suivi et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.7 Annulation des frais de retard – Bibliothèque

2021-10-05#12

CONSIDÉRANT que certains emprunts de livres à la bibliothèque sont revenus en retard;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio a demandé s'il était possible d'annuler les intérêts de retard;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Carole-Sue Ash,

ET RÉSOLU que le Conseil accepte d'annuler les intérêts de retard accumulés à la bibliothèque;

Adoptée à l'unanimité.

7.1.8 Mandat pour l'étude de conformité de l'usine d'eau potable, Phase 1 – Caractérisation de l'eau brute – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – Équipe Laurence

2021-10-05#13

CONSIDÉRANT les analyses d'eau effectuées par Akifer et dont nous sommes toujours en attente de rapport;

CONSIDÉRANT que la concentration de nitrites-nitrates à l'usine d'eau potable laisse supposer que la source d'eau est vulnérable et une désinfection serait alors requise avant distribution afin d'augmenter le niveau de sécurité de l'eau distribuée`

CONSIDÉRANT qu'une étude avec caractérisation de l'eau est donc fortement recommandée afin d'évaluer si l'exemption de chloration est toujours valide et s'il serait requis d'ajouter des étapes de traitement à l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'Équipe Laurence au montant de 2 495 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil mandate l'Équipe Laurence pour effectuer l'étude de conformité susmentionnée, et ce, selon l'offre de services ci-dessus, le tout dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Adoptée à l'unanimité.

8. Législation

8.1 Dépôt de documents

8.1.1 Dépôt des états comparatifs – Article 176.4 du Code municipal du Québec

2021-10-05#14

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la Secrétaire-trésorière doit déposer auprès du Conseil, les deux (2) états comparatifs y prévus.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose auprès du Conseil, les deux (2) états comparatifs, et ce, conformément audit article 176.4;

Adoptée à l'unanimité.

9. Gestion et administration

9.1 Déneigement du chemin Séguin au Domaine Côté

Monsieur Jean-Paul Rouleau se retire pour la prochaine résolution

2021-10-05#15

CONSIDÉRANT que le déneigement du chemin Séguin au Domaine Côté a été effectué par monsieur Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour la saison dernière;

CONSIDÉRANT que pour la saison 2021-2022, Monsieur Dardel offre d'effectuer le déneigement pour un coût de 1 450\$, plus les taxes, le premier versement devenant dû le 15 décembre 2021 et le second, le 15 mars 2022;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil mandate monsieur Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour effectuer le déneigement du chemin Séguin pour la saison hivernale 2021-2022, le tout tel que susmentionné;

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul Rouleau reprend son siège.

9.2 Entérinement de l'achat de sable abrasif – Sables Fournel et Fils

2021-10-05#16

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de se procurer 1 200 tonnes de sable abrasif pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Sables Fournel et Fils a fourni une soumission au coût de 6,50 \$ la tonne + une redevance municipale de 0,61\$ la tonne, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la commande a été passée auprès de Sables Fournel et Fils;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil entérine l'achat de sable abrasif de l'entreprise Sables Fournel, et ce, selon sa soumission susmentionnée;

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Entérinement de l'achat de sel de rue – Sel du nord

2021-10-05#17

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de se procurer 80 tonnes de sel de rue pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Sel du nord a fourni une soumission au coût de 94,95 \$ la tonne, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la commande a été passée auprès de Sel du nord;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Jean-Paul Rouleau,

ET RÉSOLU que le Conseil entérine l'achat de sel de rue de l'entreprise Sel du nord, et ce, selon sa soumission susmentionnée;

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Mandat pour réaliser les prélèvements d'échantillons d'eau – Pesticides – Écophylle

2021-10-05#18

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise aux normes de notre eau potable, il est nécessaire que des prélèvements d'échantillons d'eau soient effectués et ce, dans le but d'analyser l'ensemble des paramètres indiqués à l'annexe 2 du Règlement provincial sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Écophylle au montant de 1 003,38\$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Myriam Cabana,
Appuyé par Daniel Bock,

ET RÉSOLU que le Conseil mandate la firme Écophylle pour effectuer les prélèvements d'échantillons d'eau, le tout tel que susdit;

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Demande d'aide financière 2021-2022 – Club Quad Petite-Nation

2021-10-05#19

CONSIDÉRANT que plusieurs centaines de quadistes locaux utilisent les sentiers qui sillonnent presque toutes les municipalités de la Petite-Nation, dont Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT que le Club a besoin de financement pour être en mesure de procéder à l'entretien, au déneigement et aux multiples réparations des sentiers;

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2021, le Club a sollicité l'aide financière de la Municipalité;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil accepte de faire un don au Club Quad Petite-Nation, au montant de 300 \$;

Adoptée à l'unanimité.

9.6 Décès de madame Lucille Patrice-Pilon – Don au Monarque

2021-10-05#20

CONSIDÉRANT le décès de feu madame Lucille Patrice-Pilon, survenu le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que feu dame Lucille Patrice était la mère de madame Gaétane Pilon, employée au bureau de poste de Notre-Dame-de-la-Paix, toujours très disponible, dévouée et prête à les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le souhait de la famille à l'effet que les marques de sympathie puissent se traduire par un don à la Résidence le Monarque;

Il est proposé par Daniel Bock,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU QUE le Conseil désire rendre hommage à feu dame Lucille Patrice-

Pilon et autorise un don de 75 \$ à la Résidence le Monarque;

Adoptée à l'unanimité.

10. Varia

11. Deuxième période de questions

Il y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

12. Levée de l'assemblée

2021-10-05#21

Il est proposé par Carole-Sue Ash,
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 06;

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) François Gauthier
François Gauthier, maire

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

COPIE CONFORME